

**Séance du 08 septembre 2020**

**DELIBERATION N° 2020-09-07**

**INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES  
VICE-PRESIDENT(E)S**



**Le huit septembre deux mille vingt, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le quatre août deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de convivialité à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.**

**COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mmes Frédérique LARDET, Nora SEGAUD-LABIDI, Ségolène GUICHARD et Virginie SERAIN – MM. Jean-Claude MARTIN, Antoine GRANGE, Olivier WEILAND, Jean-François GIMBERT, Eric BARITHEL, Christian ANSELME, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, David DUPASSIEUX, André SAINT-MARCEL, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : MM. François ASTORG, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND,

**Procurations** : M. François ASTORG titulaire absent, donne procuration à Mme Nora SEGAUD-LABIDI titulaire présente.

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : M. Johan PANISSET suppléant de M. Marcel GIANNOTTY titulaire absent ; M. Ludovic BOURGEOUX suppléant de M. René ALLAMAND titulaire absent

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mme Sylvie LE ROUX - MM. Pierre AGERON, Michel PASSETEMPS

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : Mme Jacqueline CECCON, M. François DAVIET

**Procurations** : /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : Mme Karine FALCONNAT suppléante de M. François DAVIET titulaire absent ; M. Thomas BIELOKOPYTOF suppléant de Mme Jacqueline CECCON titulaire absente

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Marc PAGET et Michel COUTIN

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : MM. Jacques DALEX et Sébastien SCHERMA

**Procurations** : /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : M. Marc BRACHET suppléant de M. Jacques DALEX titulaire absent ; M. Michel LUCIANI suppléant de M. Sébastien SCHERMA titulaire absent

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mmes Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL – MM. Cédric DECHOSAL, Gérard LACROIX et Xavier BRAND

Délégués titulaires absents : /

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- Mme Christiane LAYDEVANT suppléante de M. Jean-Claude MARTIN titulaire présent,
- Mme Claire RIGAL suppléante de M. Christian LEPINARD titulaire présent,
- Mme Michèle DOMENGE-CHENAL suppléante de Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET titulaire présente,
- M. Pierre-Louis MASSEIN suppléant de M. Antoine GRANGE titulaire présent,
- M. Thierry DEWEIRDY suppléant de Mme Virginie SERAIN titulaire présente,
- M. Bernard FOUQUERE suppléant de M. Jean-François GIMBERT titulaire présent,
- M. Marc ROLLIN suppléant de M. Eric BARITHEL titulaire présent,
- M. Michel PONTAIS suppléant de M. Christian ANSELME titulaire présent,
- M. Sébastien SAVOY suppléant de M. Henri CHAUMONTET titulaire présent,
- M. Dominique DUBONNET suppléant de M. David DUPASSIEUX titulaire présent,
- M. Gérard LACHENAL suppléant de M. André SAINT-MARCEL titulaire présent,
- M. Roger DALLEVET suppléant de M. Pierre AGERON titulaire présent,
- M. Henri CARELLI suppléant de M. Michel PASSETEMPS titulaire présent.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine GRANGE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le Président rappelle à l'assemblée que sous la précédente mandature, il avait été décidé d'attribuer une indemnité de fonction au Président et aux vice-président(e)s du Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien.

Le calcul de l'indemnité de fonction s'effectue par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le taux maximum attribué, compte-tenu de la strate démographique du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien (> 200 000 habitants), est déterminé comme suit :

FONCTION	TAUX MAXIMUM DE L'INDICE BRUT TERMINAL EN VIGUEUR
Président	37,41 %
Vice-président	18,7%

Dans le cadre de la précédente mandature, il avait été décidé, par une délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2008, de limiter l'indemnité de fonction au Président et aux vice-Président(e)s à hauteur de 15% du montant de l'indemnité maximale.

Pour information, dans le respect de ce pourcentage, le montant de l'indemnité de fonction pour le Président et les Vice-président(e)s s'élèvera à

FONCTION	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE
Président	15% du taux maximum de 37.41 de l'indice brut terminal de la fonction publique
Vice-président(e)	15% du taux maximum de 18.7 de l'indice brut terminal de la fonction publique

Il est également nécessaire de rappeler que l'attribution de cette indemnité aux Vice-président(e)s est subordonnée à l'existence d'une délégation du Président donnée sous forme d'arrêté. Cette délégation interviendra après la réunion du Comité Syndical du 08 septembre 2020.

Il est précisé que pour le Président et les Vice-président(e)s, seuls les frais de déplacement à l'extérieur du périmètre du SCoT pourront donner lieu à remboursement selon le barème applicable à la fonction publique.

**LE COMITE SYNDICAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE** à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de fonction du Président et des vice-président(e)s selon le barème suivant :

FONCTION	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE
Président	15% du taux maximum de 37.41 de l'indice brut terminal de la fonction publique
Par Vice-président(e)	15% du taux maximum de 18.7 de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2020

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 08 septembre 2020.


 Le Président,  
  
 Antoine de MENTHON

Devenue exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture le.....  
et de la publication du .....

Le Président,

Antoine de MENTHON

